

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 octobre 2009

Le vingt-neuf octobre deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri LE BORGNE

Convocation du 23 octobre deux mil neuf.

Etaient présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de
Mme Jacqueline DONVAL qui a donné procuration à M. Henri LE BORGNE
M. Christian HEURTE qui a donné procuration à M. Frédéric HANICOTTE

Secrétaire : Mme Estelle ARHAN

90 – 09 : Travaux de voirie 2009

Madame le Maire rappelle que, conformément aux articles 26 I et 28 du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée sur le site de l'AMF, le 02 octobre 2009 afin de procéder aux travaux de voirie 2009.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 26 octobre 2009 afin d'examiner les offres déposés au titre des travaux de voirie 2009.

Cinq entreprises ont répondu.

La proposition de la commission d'ouverture des plis est de retenir l'entreprise GRTP enrobés pour un montant de 55 905,50 € HT soit 66 832,98 € TTC (estimation DDEA 70 919,21€ TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles à venir, établies conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

91 – 09 : Réseau d'eaux pluviales rue Marcellin Berthelot

Madame le Maire rappelle que, conformément aux articles 26 I et 28 du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée sur le site de l'AMF, le 07 octobre 2009 afin de procéder à la création du réseau d'eaux pluviales rue Marcellin Berthelot.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 26 octobre 2009 afin d'examiner les offres déposés au titre de la création du réseau d'eaux pluviales rue Marcellin Berthelot.

Neuf entreprises ont répondu.

La proposition de la commission d'ouverture des plis est de retenir l'entreprise LE ROUX pour un montant de 36 807,50 € HT soit 44 021,77 € TTC (estimation DDEA : 47 448,31 € TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles à venir, établies conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

92 – 09 : Réfection de la berge du Goyen

Madame le Maire rappelle que, conformément aux articles 26 I et 28 du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée sur le site de l'AMF, le 20 octobre 2009 afin de procéder à la réfection de la berge du Goyen.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 29 octobre 2009 afin d'examiner les offres déposés au titre de la réfection de la berge du Goyen.

Quatre entreprises ont répondu.

La proposition de la commission d'ouverture des plis est de retenir l'entreprise GUENNEAU pour un montant de 2 485 € HT soit 2 972,06 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles à venir, établies conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

93 – 06 : Acquisition d'un poids lourds 7,5 tonnes

Lors de l'approbation du budget primitif, l'acquisition d'un poids lourds avait été validée pour une valeur estimative de 80 000 €. Les services techniques ainsi que les élus ont travaillé ensemble au cours des mois précédents afin de définir au mieux les caractéristiques de cet achat, compte tenu des contraintes imposées par les voies d'Audierne.

Madame le Maire rappelle que, conformément aux articles 26 I et 28 du Code des Marchés Publics, une consultation a été lancée sur le site de l'AMF, le 15 octobre 2009 afin de procéder à l'acquisition d'un poids lourds 7,5 tonnes.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 29 octobre 2009 afin d'examiner les offres déposés au titre de l'acquisition d'un poids lourds 7,5 tonnes.

Deux entreprises ont répondu.

La proposition de la commission d'ouverture des plis est de retenir le garage AUBREE pour un montant de 50 809,16 € HT soit 60 767,76 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles à venir, établies conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

94 – 09 : Nomination d'un référent « sécurité routièrè »

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un correspondant « sécurité routièrè ».

Le rôle de l'élù référent consistera principalement à :

- Etre l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routièrè » ;
- Diffuser la culture « sécurité routièrè » dans la commune ;
- Animer une politique de sécurité routièrè au niveau de la commune ;
- Mobiliser les acteurs locaux ;
- Participer au réseau des élus référents « sécurité routièrè » ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Monsieur Michel COLLOREC élu référent « sécurité routièrè ».

95 – 09 : Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port

Madame le Maire expose : Les représentants des collectivités auprès du conseil consultatif d'exploitation de la halle à marée du port sont élus tous les trois ans.

En conséquence, elle propose que Monsieur Robert BANIEL soit le délégué titulaire et Monsieur René DONVAL le délégué suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

96 – 09 : Commission d'ouverture des plis

Monsieur le Borgne rappelle qu'en raison de la démission de Mme Lozac'hmeur du conseil municipal, il est nécessaire d'élire un membre suppléant à la commission d'ouverture des plis :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit Madame Estelle ARHAN à l'unanimité.

97 – 09 : Nomination à l'EPIC Office de Tourisme

Monsieur le Borgne rappelle qu'en raison de la démission de Mme Lozac'hmeur du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant à l'Epic Office de Tourisme :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne à l'unanimité, Monsieur Christian HEURTE en tant que membre titulaire et Madame Jocelyne QUILLIVIC en tant que membre suppléant.

98 – 09 : Mise en réseau des musées du Cap-Sizun

Madame Anne PICHAVANT fait un rapide historique du projet de mise en réseaux des musées de l'île de Sein, du Marquisat de Pont-Croix et du Musée Maritime d'Audierne.

La mise en réseau de ces équipements peut amener des solutions à certains de leurs problèmes. La mise en réseau a d'abord pour vocation minimum de créer un espace de rencontre où les différents acteurs de ces musées apprennent à se connaître, partagent leurs expériences et leurs difficultés. Elle doit ensuite ouvrir de nouveaux horizons à ces musées en permettant la mise en place de projets communs que, seuls, ils ne pourraient pas porter. La mutualisation de certains coûts (inventaire commun, communication commune, professionnalisation...) peut ainsi donner un nouveau souffle à chacun

La première étape porte sur la création d'un inventaire propre à chaque musée.

Pour mettre en œuvre ce projet, différents moyens sont à mobiliser. En premier lieu, il faut acheter un logiciel d'inventaire (si possible reconnu par la Direction des Musées de France), un ordinateur portable, un appareil photo numérique et divers petits matériels. En second lieu, il faut envisager le recrutement d'une personne qualifiée pour réaliser le travail conjointement avec les bénévoles des associations. Pour ce recrutement, il est possible de s'appuyer sur le dispositif Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi pour lequel l'État apporte des aides à hauteur de 90% du SMIC.

Ce projet peut prétendre à différentes aides outre les aides de l'État sur le poste. Le programme européen Leader pourra soutenir ce projet à hauteur de 55% s'il est porté par une collectivité. Les aides Leader sont, en effet, indexées à l'investissement public.

Madame Anne PICHAVANT propose que la Commune soit la ville « support » de cet emploi.

La charge restant à partager entre les trois collectivités partenaires est de 5 957 €, pour un montant total de dépenses de **16 379 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité absolue, la prise en charge de cet emploi ainsi que sa participation financière à hauteur de 1/3 de la somme restant à couvrir par les collectivités, subvention déduite.

99 – 09 : Emprunt – port de plaisance

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 170 000 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTÈRE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 170 000 euros au taux de 4.00 %, pour une durée de 15 ans, remboursable par amortissements constants destiné à financer le port de plaisance.

- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

100 – 09 : Emprunt – acquisitions diverses

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 115 000 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 115 000 euros au taux de 4.00 %, pour une durée de 15 ans, remboursable par échéances constantes destiné à des acquisitions diverses.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

101 – 09 : Emprunt – divers travaux communaux

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 159 621 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 159 621 euros au taux de

4.00 %, pour une durée de 15 ans, remboursable par échéances constantes destiné à divers travaux communaux.

- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

102 – 09 : Marché de maîtrise d'œuvre **Création d'un réseau d'eaux pluviales rue de Keridreuff**

Madame le Maire rappelle que des travaux d'assainissement pluvial de la rue de Keridreuff ont été budgétés au budget primitif 2009 de la ville. Le financement étant aujourd'hui acquis, il est nécessaire de solliciter un maître d'œuvre, le dossier d'inscription ayant par ailleurs été établi par les services de la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture).

Compte tenu de la tâche déjà effectuée, il semble logique que la collectivité sollicite à nouveau la DDEA au titre de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le coût de la mission serait de 4262.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les termes du marché ainsi proposé et autorise Madame le Maire à signer les pièces contractuelles.

103 – 09 : Chaudière du stade

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Henri LE BORGNE pour engager la dépense de changement de la chaudière gaz ou la mise en place d'un autre mode de chauffage des douches (inscription budget 2009 : 8600€).

Contre : 1

La dépense sera imputée au compte 2313 opération 167.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur Henri LE BORGNE à engager la dépense.

104 – 09 : Ordre de mission – Congrès des Maires de France

Le Conseil Municipal donne un ordre de mission à Madame le Maire pour son déplacement au Congrès des Maires de France qui se déroulera du 16 au 19 novembre 2009 à Paris.

105 – 09 : Convention salle Espace Art

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de mettre à la disposition de l'association Art-ria, les salles situées au-dessus des halles, appartenant à la commune d'Audierne et autorise Madame le Maire a signé la convention entre la commune d'Audierne et l'association Art-Ria.

106 – 09 : Annule et remplace la délibération intitulée : Emprunt – port de plaisance

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 170 000 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 170 000 euros au taux de 3.96%, pour une durée de 15 ans, remboursable par amortissements constants destiné à financer le port de plaisance.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

107 – 09 : Annule et remplace la délibération intitulée : Emprunt – acquisitions diverses

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 115 000 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 115 000 euros au taux de 3.96%, pour une durée de 15 ans, remboursable par échéances constantes destiné à des acquisitions diverses.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**108 – 09 : Annule et remplace la délibération intitulée :
Emprunt – divers travaux communaux**

Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'emprunt de 159 621 euros auprès de la Caisse de Crédit Agricole du Finistère

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du FINISTERE à QUIMPER, aux conditions de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de 159 621 euros au taux de 3.96%, pour une durée de 15 ans, remboursable par échéances constantes destiné à divers travaux communaux.
- Prend l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.
- Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.